|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 2** | **Document C24/44-F** |
| **3 mai 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| RAPPORT DE L'UNITÉ DU CONTRÔLE INTERNE SUR LES ACTIVITÉS D'AUDIT INTERNE |
| **Objet**Le présent rapport porte sur les activités d'audit interne menées durant la période allant de mai 2023 à avril 2024.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **prendre note** du rapport.**Lien pertinent avec le plan stratégique**Excellence en matière de ressources humaines et d'innovation institutionnelle.**Incidences financières**Dans les limites du budget alloué pour 2024-2025.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références***Document* [*C23/53*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0053/fr)*;* [*Règlement financier et Règles financières de l'UIT (2022), Article 29*](https://www.itu.int/en/council/Pages/Financial-Regulations.aspx) |

# Introduction

1 Le présent rapport est transmis au Conseil de l'UIT au titre de l'Article 29 des Règles financières et du Règlement financier de l'UIT (2022). Conformément à la Charte d'audit interne de l'UIT[[1]](#footnote-1), il est soumis à la Secrétaire générale et présenté au Conseil pour examen. Il rend compte des activités menées entre mai 2023 et mars 2024.

2 En 2023, le Conseil de l'UIT a pris note de la proposition visant à créer une Unité du contrôle interne et à approuver la création d'un poste de Chef du contrôle interne de grade D-1. L'Unité de contrôle a été créée en vertu d'une décision administrative de la Secrétaire générale, entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Dans le même temps, l'Unité de l'audit interne et l'Unité d'investigation ont été supprimées. L'Unité de contrôle comprend trois fonctions: l'audit interne, les enquêtes et l'évaluation.

3 Pour la période considérée, l'Unité du contrôle interne se composait de quatre fonctionnaires de la catégorie professionnelle – un auditeur principal (P5), un enquêteur/auditeur (P4), deux auditeurs internes (P3) et un autre auditeur interne (P2). Entre juin et octobre 2023, l'Unité du contrôle interne a reçu l'appui d'un auditeur interne junior (P2) à court terme. Depuis septembre 2023, l'enquêteur/auditeur (P4) a également entrepris des travaux d'enquête (en raison du départ du précédent enquêteur de l'UIT). Le poste de Chef de l'Unité du contrôle interne demeure vacant jusqu'à l'achèvement de la procédure de sélection en cours.

4 L'Unité du contrôle interne confirme que dans ses activités d'audit, elle se conforme aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA)[[2]](#footnote-2), ainsi qu'aux dispositions de la Charte d'audit interne de l'UIT. En outre, elle confirme qu'au cours de la période couverte par le présent rapport, ses membres n'ont supervisé aucune des activités ayant fait l'objet d'un audit, ni n'en ont été responsables, et qu'ils n'ont pas exercé à l'UIT de fonctions comptables ou opérationnelles.

# Orientation et champ des activités d'audit interne

5 Conformément à la Charte d'audit interne, le plan annuel d'audit pour 2023 a été examiné par le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) à sa 34ème réunion et approuvé par la Secrétaire générale le 6 avril 2023.

6 L'Unité du contrôle interne remet systématiquement des exemplaires des rapports d'audit interne au Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT ainsi qu'au CCIG. Conformément à la disposition 29.5 du Règlement financier de l'UIT, des rapports finals d'audit interne peuvent être mis à la disposition des États Membres ou de leurs représentants désignés. Un mécanisme simplifié d'accès aux rapports d'audit interne est en place depuis octobre 2015. Au cours de la période considérée, aucune demande d'accès à des rapports d'audit interne n'a été reçue via le nouveau mécanisme en ligne.

# Objectifs et conclusions des missions d'assurance

7 Les missions d'assurance ont pour objectif d'évaluer: i) les aspects liés à la gouvernance des activités de l'Union faisant l'objet de l'audit; ii) les pratiques en matière de gestion des risques; et iii) l'efficacité des contrôles (internes). Un niveau de priorité est attribué aux recommandations résultant des travaux d'audit, en fonction des incidences et de la probabilité d'une déficience (niveau élevé, moyen ou faible).

8 L'Unité du contrôle interne assure le suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées, si nécessaire. Un tableau de bord de la conformité à l'échelle de l'Union est en place depuis le début de 2021 à cette fin, ainsi que pour faciliter le suivi de la mise en œuvre des recommandations par les responsables concernés. Toutefois, il ne dispense pas l'Unité du contrôle interne de la responsabilité qui est la sienne d'assurer le suivi des recommandations qu'elle a formulées antérieurement, conformément à la Norme mondiale d'audit interne 15.2 de l'IIA[[3]](#footnote-3). Un document d'information distinct ([C24/INF/5](https://www.itu.int/md/S24-CL-INF-0005/fr)) est soumis au Conseil à sa session de 2024, afin de rendre compte du suivi des recommandations issues de l'audit interne et des recommandations relatives à la vérification juricomptable (voir également le Document [CWG-FHR-15/3](https://www.itu.int/md/S22-CWGFHR15-C-0003/fr) de 2021 sur le résumé de l'état d'avancement des recommandations de PwC relatives à la vérification juricomptable de l'UIT).

*Les missions d'assurance ci-après ont été effectuées:*

**A Bureau régional et bureaux de zone pour la région Afrique**

9 L'Unité du contrôle interne a mené à bien un audit du bureau régional et des bureaux de zone pour la région Afrique, audit qui avait été reporté en 2022.

Au cours de cet audit, l'Unité du contrôle interne a examiné 12 domaines thématiques. On trouvera ci-dessous une présentation des conclusions par domaine d'actualité:

(Le code couleur est le suivant: vert foncé: tout à fait adéquat/efficace; vert clair: adéquat/efficace; jaune: partiellement adéquat/efficace; rouge: inadéquat/inefficace.)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Domaine thématique de l'audit | Gouvernance | Estimation des risques | Information et communication | Contrôles internes | Contrôle | ODD/GEM/EMS |
| Accords de pays hôte et coordination avec l'ONU |  |  |  |  |  |  |
| Gestion de projets |  |  |  |  |  |  |
| Plan opérationnel |  |  |  |  |  |  |
| Gestion des ressources humaines |  |  |  |  |  |  |
| Gestion des actifs et des stocks |  |  |  |  |  |  |
| Passation de marchés |  |  |  |  |  |  |
| Gestion des voyages |  |  |  |  |  |  |
| Bourses |  |  |  |  |  |  |
| Parrainages |  |  |  |  |  |  |
| Gestion bancaire et de trésorerie |  |  |  |  |  |  |
| Sûreté et sécurité |  |  |  |  |  |  |
| Frais de représentation |  |  |  |  |  |  |

10 En résumé:

• La gouvernance est raisonnablement adéquate pour 9 domaines.

• L'évaluation des risques est raisonnablement adéquate pour 7 domaines.

• L'information et la communication sont adéquates pour 11 domaines.

• Les contrôles internes ne sont efficaces que pour 7 domaines.

• Les activités de contrôle sont adéquates pour 11 domaines.

• La conformité en ce qui concerne les aspects liés aux ODD, à l'environnement et à l'égalité hommes-femmes est adéquate pour 9 domaines.

11 Le rapport d'audit final, comprenant 39 recommandations (une ayant un niveau de priorité "critique", neuf "élevé", 19 "moyen" et 10 "faible") et des observations officielles de la direction, a été communiqué à la Secrétaire générale le 11 juillet 2023. Dans l'ensemble, la direction a accepté les recommandations d'audit proposées.

**B Fiches de notification des réseaux à satellite**

12 L'Unité du contrôle interne a réalisé un audit des fiches de notification des réseaux à satellite. L'audit portait la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 et couvrait l'ensemble des procédures de soumission des fiches de notification des réseaux à satellite, le recouvrement des coûts et la facturation pour les services non planifiés et les services planifiés.

13 L'Unité du contrôle interne a constaté que, bien que le cadre en vigueur soit robuste du point de vue de la gouvernance et du contrôle, des améliorations importantes sont nécessaires pour atténuer les risques et améliorer le rendement institutionnel et la conformité. L'audit a permis de relever des lacunes au niveau de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes relatifs au processus des fiches de notification, en particulier en ce qui concerne la responsabilisation, la gestion des risques et l'efficacité des contrôles. Bien que certains aspects soient jugés adéquats, comme le cadre réglementaire, l'intégrité et les niveaux de dotation en personnel, il existe des problèmes importants, tels que le défaut de responsabilisation, une gestion inefficace des risques et des activités de contrôle partiellement efficaces. Ces lacunes constituent un problème. En particulier, la baisse de la performance financière liée aux fiches de notification des réseaux à satellite, qui découle de l'incapacité de budgétiser efficacement les revenus liés aux fiches de notification, soulève des préoccupations quant à la stabilité financière et aux objectifs stratégiques de l'organisation.

14 Le rapport d'audit définitif a été communiqué aux fonctionnaires concernés du BR et du Secrétariat général et a fait l'objet de discussions. Il comprend 12 recommandations visant à renforcer la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes ayant trait au processus des fiches de notification et a été transmis à la Secrétaire générale le 22 mars 2024. Dans l'ensemble, la direction a accepté les recommandations d'audit proposées.

**C Passation de marchés**

15 L'Unité du contrôle interne a réalisé un audit des processus de passation de marchés pour la période allant du 1er janvier 2021 au 30 juin 2023. L'audit a permis d'évaluer l'efficacité, l'efficience et la conformité des processus/fonctions, l'objectif étant de vérifier la conformité aux objectifs de l'UIT et l'engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité.

16 L'Unité du contrôle interne est d'avis que, même s'il existe un cadre clair et uniforme en matière de passation de marchés, des lacunes subsistent sur le plan de la gouvernance et au niveau stratégique. L'audit a permis de détecter des lacunes dans le domaine de la gestion des risques, notamment la gestion des risques de fraude, qui nécessitent des améliorations importantes pour faire face de manière adéquate à l'exposition au risque. Au niveau opérationnel, certains aspects des activités et processus d'achat fonctionnent efficacement. Il n'y a toutefois pas de vérification de deuxième ligne et de surveillance de la conformité dans toutes les activités de passation de marchés.

17 Le rapport d'audit final a été communiqué aux fonctionnaires concernés de la Division des achats et d'autres départements concernés du Secrétariat général et a été examiné. Ce rapport, qui comprend 15 recommandations visant à renforcer la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes relatifs au processus d'achat, a été communiqué à la Secrétaire générale le 3 avril 2024. Dans l'ensemble, la direction a accepté les recommandations d'audit proposées, bien que, pour trois d'entre elles, le manque de ressources ait été invoqué pour justifier l'impossibilité d'appliquer ces recommandations, compte tenu de la situation actuelle des effectifs de la Division des achats.

**D Égalité hommes-femmes et intégration du principe d'égalité hommes-femmes à l'UIT**

18 L'Unité du contrôle interne a réalisé un audit sur l'égalité hommes-femmes et l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes à l'UIT, qui a porté sur la période allant du 1er janvier 2018 au 31 août 2023. La réalisation de cet audit était motivée par la nécessité de répondre aux critères de la version 2.0 du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP), selon lesquels des audits tenant compte des questions d'égalité hommes-femmes doivent être menés à bien à intervalles réguliers.

19 L'Unité du contrôle interne est d'avis que, bien que les dirigeants de l'UIT accordent une importance croissante à l'égalité hommes-femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes, grâce à des efforts de collaboration et de coordination adaptés, il existe des lacunes concernant la conformité au plan de mise en œuvre approuvé par le Groupe de coordination de la gestion (fondé sur le Plan ONU-SWAP 2.0 et la Résolution 70 de la Conférence de plénipotentiaires). Il existe des insuffisances au niveau de la gestion des risques, en particulier dans l'élaboration de rapports et l'identification des risques en ce qui concerne le suivi financier des mesures de mise en œuvre de l'égalité hommes-femmes et les progrès réalisés à cet égard. Certains aspects de la gouvernance et des contrôles internes ont été jugés partiellement adéquats, tels que la promulgation interne officielle de la politique révisée en matière d'égalité hommes-femmes et l'enquête récemment menée sur l'évaluation des capacités. Une réflexion et des améliorations sont nécessaires en ce qui concerne la composition et les responsabilités des coordonnateurs pour l'égalité hommes‑femmes, les objectifs de parité hommes-femmes ainsi que la responsabilisation de toutes les principales parties prenantes dans le processus de mise en œuvre. L'audit a permis de constater que le manque de ressources (financières et humaines) constitue un obstacle réel aux progrès visant à atteindre les objectifs de l'UIT en matière d'égalité hommes‑femmes, tels qu'ils sont décrits dans le plan de mise en œuvre.

20 Le rapport d'audit final a été communiqué aux fonctionnaires concernés des départements concernés du Secrétariat général et examiné. Le rapport comprend dix recommandations, dont cinq sont classées dans la catégorie hautement prioritaire, à savoir i) les objectifs de travail liés à l'égalité hommes-femmes pour l'ensemble du personnel; ii) le renforcement des capacités et la formation; iii) les rôles et responsabilités des coordonnateurs pour les questions d'égalité hommes-femmes; iv) les objectifs financiers pour l'égalité hommes-femmes et l'intégration du principe d'égalité hommes-femmes dans les budgets; et v) l'identification et l'atténuation des risques liés au plan de mise en œuvre de l'égalité des sexes. Dans l'ensemble, la direction a accepté les recommandations d'audit proposées, bien que pour certaines d'entre elles, le manque de ressources ait été invoqué pour justifier l'impossibilité d'appliquer ces recommandations, compte tenu du budget actuel et de la dotation en personnel.

# Missions additionnelles

**A Évaluation de l'ASHI**

21 L'Unité du contrôle interne a effectué une mission d'assurance concernant les principaux éléments de données qui ont été fournis à l'actuaire de l'UIT (AON) pour l'évaluation de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI). Cette tâche a été demandée lors de l'audit des états financiers de l'UIT pour 2022, à l'initiative du Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT, par le Chef du Département de la gestion des ressources financières, avec l'accord de la Secrétaire générale de l'UIT.

22 En mai 2023, l'Unité du contrôle interne a publié un rapport d'assurance et une lettre de gestion pour signaler à la direction de l'UIT i) les insuffisances des contrôles; et ii) les recommandations associées, visant à permettre à la direction de l'UIT d'avoir l'assurance nécessaire en ce qui concerne les contrôles exercés par le Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT en vue des futurs audits de fin d'exercice.

23 En février 2024, dans le contexte des états financiers de l'UIT pour 2023, l'Unité du contrôle interne a mené à bien une mission similaire, mais de portée réduite, et a fourni l'assurance nécessaire quant aux principaux éléments de données utilisés pour la validation de l'ASHI.

**B Examen indépendant des principaux montants financiers et de l'augmentation du budget nécessaire présentés dans le Document C23/7 – Projet de construction des locaux du siège**

24 En mai 2023, la Secrétaire générale de l'UIT a demandé à l'Unité du contrôle interne de procéder à un examen indépendant des principaux montants financiers et de l'augmentation des besoins budgétaires présentés dans le Document C23/7.

25 L'examen a permis de relever des lacunes liées à la budgétisation et à la surveillance des coûts des projets; à la gestion des risques; aux coûts indirects des projets, à la structure de gouvernance et au contrôle interne. Compte tenu de la nature et de la portée de la mission (examen des montants dans un document du Conseil), aucune recommandation n'a été formulée. Fin juin 2023, l'Unité du contrôle interne a remis le rapport final à la Secrétaire générale.

# Suite donnée aux recommandations d'audit interne

26 Pendant la période considérée, l'Unité du contrôle interne a continué d'examiner la suite donnée aux recommandations formulées dans les rapports d'audit précédents. Elle s'est aussi entretenue régulièrement de ces résultats d'examen dans le cadre de sa réunion avec le CCIG. Comme indiqué précédemment, un document d'information distinct a été transmis au Conseil à sa session de 2024 pour rendre compte de la suite donnée aux recommandations issues de l'audit interne et de la vérification juricomptable. Au 31 mars 2024, des progrès supplémentaires ont été constatés dans la suite donnée aux recommandations issues de l'audit interne, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Situation des recommandations issues de l'audit interne | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Total |
| Nombre de rapports/de notes d'audit | 4 | 6 | 4 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 25 |
| **Recommandations (total)** | **15** | **46** | **26** | **15** | **9** | **19** | **38** | **42** | **210** |
| En cours | 2 | 5 | 3 | 0 | 1 | 12 | 15 | 24 | 62 |
| Retardées/non démarrées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | 5 |
| Closes | 13 | 41 | 23 | 15 | 8 | 7 | 22 | 14 | 143 |
| % de recommandations en cours | 13% | 11% | 12% | 0% | 11% | 63% | 39% | 57% | 30% |
| % de recommandations retardées | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 3% | 10% | 2% |
| % de recommandations closes | 87% | 89% | 88% | 100% | 89% | 37% | 58% | 33% | 68% |

\* Toutes les recommandations émises avant 2016 ont été closes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Ordre de service 13/09, promulgué par le Secrétaire général le 27 juin 2013 – toujours en vigueur jusqu'à l'adoption d'une nouvelle Charte de contrôle interne. [↑](#footnote-ref-1)
2. Institut des auditeurs internes, [https://www.theiia.org](https://www.theiia.org/). [↑](#footnote-ref-2)
3. 2500. A1 – Le responsable de l'audit interne doit mettre en place un processus de suivi permettant de surveiller et de garantir que des mesures ont été effectivement mises en œuvre ou que la direction générale a accepté de prendre le risque de ne rien faire. [↑](#footnote-ref-3)